

XV - PASSONS À UNE NOUVELLE ÈRE DE NOTRE AGRICULTURE

Nous avons accumulé de nombreux retards, notre agriculture est gravement menacée. Il est grand temps de regarder les réalités en face et d'agir :

- depuis la disparition de la Caisse de Stabilisation, la filière café-cacao va mal ;
- nous sommes dépendants des importations de riz qui représentent plus de 50% de notre consommation. En plus, nous payons maintenant le riz que nous consommons plus cher que si nous l'avions produit nous-mêmes.

Malgré sa promulgation la loi sur le foncier rural n'est pas encore appliquée. Les conflits fonciers perdurent et menacent la cohésion sociale :

- la filière coton est déstabilisée et les producteurs sont livrés à eux-mêmes ;
- la culture de l'anacarde a connue de graves déconvenues parce que la transformation n'a pas été développée et les paysans organisés pour bénéficier du fruit de leur labeur.

Il est grand temps d'agir pour encourager les investissements humains, matériels et financiers indispensables à la modernisation de notre agriculture.

Qu'allons-nous faire concrètement ? Voici nos objectifs et notre programme d'actions dans les principales filières.

Nos objectifs :

- assurer la sécurité alimentaire des Ivoiriens ;
- procurer des revenus décents et réguliers à nos populations rurales ;
- créer de milliers d'emplois permanents ;
- améliorer parallèlement les conditions de vie dans les zones rurales.

Nos actions

Pour atteindre ces objectifs, les grands axes de nos actions seront les suivants :

- la modernisation ;
- la maîtrise de l'eau ;
- la relance de la recherche agronomique ;
- l'amélioration générale de la compétitivité des filières agricoles ;
- le développement sur des bases entièrement nouvelles des mouvements coopératifs ;
- le soutien au développement de politiques agricoles communes dans la sous-région ;
- le développement massif de la micro-finance dans les zones rurales et la mise à disposition de lignes de crédits de 100 milliards de Francs CFA sur 5 ans ;
- l'intervention massive de l'État en matière d'investissement, notamment la construction d'infrastructures socio-économiques en milieu rural ;
- le recours aux compétences du secteur privé.

Notre conception du rôle de l'État dans le secteur de l'agriculture

Pour les filières dites organisées où les différents acteurs s'entendent sur l'essentiel, l'État se concentrera sur ses missions de base de régulation, d'incitation et de correction des inégalités.

Pour les filières dans lesquelles des déséquilibres graves apparaissent et perdurent, l'État, représentant de la collectivité, s'impliquera pour assurer la protection des plus faibles.

Qu'allons-nous faire concrètement ?

FILIÈRE CACAO

Nous créerons une structure publique investie d'une prérogative d'État ; elle sera notamment la seule à organiser la gestion de la filière.

Nous réinstaurerons un prix minimum d'achat bord champ garanti que tous les acheteurs seront tenus de respecter sur toute l'étendue du territoire. Tout manquement sera sévèrement sanctionné.

Quelle que soit la situation du marché, **le prix garanti aux producteurs ne sera jamais inférieur à la moitié du prix de vente international.**

Dès la première campagne qui suivra notre accession au pouvoir, nous limiterons l'ensemble des prélèvements fiscaux revenant à l'État à 25 % du prix international (Droit Unique de Sortie et Taxe d'Enregistrement).

Nous proposerons aux producteurs de maintenir un prélèvement mutualisé permettant de financer des actions de modernisation de leurs outils de production et d'amélioration de leur cadre de vie (routes, pistes rurales, santé, école, eau potable...). La gestion de ces ressources sera bien sûr contrôlée :

- des comités associant des représentants élus des producteurs, les collectivités décentralisées et l'État choisiront les projets à réaliser auxquels ces ressources seront affectées ;
- ces projets seront réalisés par des structures privées choisies après mise en concurrence, sous le contrôle de l'État et des représentants élus des producteurs.

Enfin, nous organiserons des élections libres et transparentes qui permettront de désigner les représentants des producteurs.

FILIÈRE COTON

La défense des intérêts des producteurs sera notre première priorité. L'État définira une organisation collectivement efficace, "protégeant les petits" tout en traitant loyalement les autres.

Comment allons-nous procéder concrètement ?

La commercialisation du coton sera assurée par une structure publique investie d'une prérogative d'État, elle sera la seule à gérer la filière, en relation étroite avec les professionnels.

Comme pour le café et le cacao, nous allons réinstaurer un **prix minimum d'achat bord champ garanti** sur toute l'étendue du territoire.

Nous mettrons en place immédiatement un plan de sauvetage de la filière et y injecterons les financements nécessaires ; ce plan comprendra notamment :

- l'État apurera les dettes dues aux producteurs de coton et aux fournisseurs d'intrants par les sociétés défaillantes ou en liquidation ;
- les sociétés intervenant dans la filière qui le nécessitent seront restructurées.

Nous mettrons en place **un système de subvention de la culture du coton permettant d'assurer un revenu décent aux producteurs.**

Parallèlement, nous lancerons **un programme de subvention au passage à la culture attelée du coton**, nettement plus rentable que la culture manuelle. L'État financera au moins 50% du coût d'acquisition des animaux de trait et des outils de travail de la terre.

FILIÈRE ANACARDE

Avec plus de 300 000 tonnes de noix brutes produites en 2008, nous sommes devenus le 1^{er} producteur africain et le 2^{ème} producteur mondial.

De nombreuses raisons militent en faveur d'un développement accéléré de cette filière et d'une implication forte de l'État :

- d'abord, les plantations sont là, elles produisent déjà ou elles entrent en production ;
- nous sommes bien placés sur le marché mondial : nos noix de cajou ont un goût recherché et elles répondent aux exigences de l'agriculture biologique ;

- la transformation de 300 000 tonnes de noix brute par an créerait environ 100 000 emplois directs ; notre main-d'œuvre, composée à 80% de femmes est performante. Procurons-lui les matériels, mettons-la au travail et ne laissons pas à d'autres le privilège de transformer notre matière première et d'encaisser la plus-value qui en découle.

Concrètement, voici ce que nous allons faire :

Intégrer l'anacarde dans le nouveau système de commercialisation du coton et de l'anacarde et instaurer un prix minimum d'achat bord champ garanti.

Mettre en place une large série d'incitations au développement de la transformation :

- des lignes de crédit à faibles taux d'intérêt sous-distribuées par les banques et les organismes de micro-crédit pour financer les matériels d'usinage et les hangars de stockage ;
- des incitations fiscales.

FILIÈRE RIZ

Notre Plan Riz sera l'une des toutes premières priorités de notre programme de gouvernement. Nous n'hésiterons pas à y investir 100 à 150 milliards de FCFA par an.

Pour le premier grand volet de notre Plan Riz, nous allons développer sur toute l'étendue du territoire notre potentiel de production, en choisissant les méthodes qui seront les mieux adaptées aux potentialités pédologiques et climatiques des régions concernées :

- l'État s'impliquera dans ces investissements, le plus souvent possible en partenariat avec le secteur privé (opérateurs techniques et banques) ;
- des conventions seront passées de façon à garantir le respect des intérêts des exploitants individuels.

Pour le deuxième grand volet de notre Plan Riz, nous allons créer un stock de sécurité pour le riz et les autres denrées de première nécessité, pour assurer notre sécurité alimentaire.

FONCIER RURAL

Pendant les 5 ans du mandat, nous allons procéder à la délimitation des terroirs de tous les villages de Côte d'Ivoire (ils sont environ 11 000). L'État prendra intégralement à sa charge les coûts correspondants.

Ensuite, nous délimiterons les parcelles, nous délivrerons les certificats fonciers et organiserons la mise en place des contrats et des baux agricoles sur la moitié du territoire rural (environ 12,5 millions d'hectares) représentant près des 3/4 des propriétaires.

Les coûts de ces opérations seront considérablement réduits du fait de la massification, sauf pour les propriétaires de petites parcelles qui bénéficieront de la gratuité intégrale.

Nous consacrerons **1 100 milliards de FCFA** à la modernisation de notre agriculture.

